



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**MA FORMATION
MON EMPLOI**

**LA WEB APP
DÉDIÉE À LA FORMATION**

VOUS ÊTES CONSEILLER EN ORIENTATION OU EN EMPLOI-FORMATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

Avec « Ma formation, mon emploi », la recherche de formation et les démarches de candidatures deviennent plus facile. Gratuite et simple d'utilisation, cette Web App permet de **postuler directement à une formation** financée par la Région en Auvergne-Rhône-Alpes, dans tous les domaines professionnels.

— POUR QUI ?

Cette application est destinée aux **demandeurs d'emploi les plus autonomes**, inscrits ou non à Pôle emploi.

— QUEL FINANCEMENT ?

La Région finance **intégralement** les formations proposées sur cette application, et rémunèrent, sous certaines conditions, les personnes en formation, qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

— COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1. Recherche de formation :** dates de session, durée et lieu de la formation, objectifs, contenu, conditions d'accès... L'outil de géolocalisation permet de découvrir les formations accessibles près de chez soi.
- 2. Création d'un compte** pour postuler à une formation (numéro de sécurité sociale obligatoire)
- 3. Transmission de la candidature** directement à l'organisme de formation pour traitement. Possibilité de déposer un maximum de 5 candidatures simultanées.
- 4. Prise de contact de l'organisme de formation** avec le candidat pour une information collective, une séance de test ou un entretien.
- 5. Communication en temps réel** au candidat de l'avis final donné à sa candidature.

— LES AVANTAGES ?

- Web App **facile à installer** sur tout type de smartphone, utilisable également sur tablette et PC.
- Une simple url à saisir dans le moteur de recherche internet, **un accès immédiat**, sans téléchargement.
- **Gain de temps** : les candidats enregistrent eux-mêmes leur candidature.
- **Fiabilité des informations d'identité** : la saisie du numéro de sécurité sociale est obligatoire.

IMPORTANT !

En cas de sélection et avant l'entrée en formation du demandeur d'emploi, l'information et la validation de son projet professionnel par un conseiller reste indispensable pour garantir le maintien de son indemnisation éventuelle.

Plus d'info sur :
maformation.auvergnerhonealpes.fr